

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 19 septembre 2019 à 20h30 à la mairie, après convocation légale,

Sous la présidence de M. Christian BRUNIER, maire,

Présents : BALLANGER Danielle, BERNARD Michel, BROSSARD Anne, BRUNIER Christian, DESFOUGERES Christine, FENIOUX Marjorie, HERAUT Patrick, LEGROS Catherine, LOUIS Joël, PINEAU Nathalie, QUINCONNEAU Didier, ROBLIN Benoît, ROUFFIGNAC Mickaël, ROUILLON Laurent, SALACRUCH Françoise.

Absentes excusées : MARTIN Sylvie, RUESCAS Flora

Absents : CHARPENTIER Marc, PENIN Benjamin.

Secrétaire de séance : PINEAU Nathalie.

Etait présent à la réunion : Emmanuel JUCHEREAU, secrétaire général.

ORDRE DU JOUR

Les comptes rendus des 6 juin et 11 juillet 2019 sont acceptés.

Le Maire propose une modification de l'ordre du jour afin d'y inclure le point suivant : Emplacement réservé pour la création d'une voie rapide sur le tracé initial de l'A 831.

Le Conseil accepte cette modification.

Autorisation de signature d'un acte de rétrocession des espaces communs des lotissements « les Passereaux 1 et 2 »

Le Maire informe que les travaux relatifs aux espaces publics des lotissements « les Passereaux 1 et 2 » sont achevés.

Deux conventions d'incorporation dans le domaine public des terrains et équipements communs ont été signées (délibérations des 24 avril 2014 et 25 septembre 2014).

Il convient à ce stade d'autoriser le Maire à signer l'acte de rétrocession des espaces communs des lotissements « les Passereaux 1 et 2 ».

Le Conseil municipal autorise le Maire à :

- signer l'acte de rétrocession des espaces communs des lotissements « les Passereaux 1 et 2 ».
- signer tout document relatif à ce dossier

Décision modificative travaux mise en œuvre de candélabres réalisés par le SDEER. Opérations d'ordre

Le Maire rappelle les travaux de mise en œuvre de candélabres par le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER).

Le montant prévu en opérations d'ordre représentant la part communale et la part du SDEER n'est pas suffisamment prévu.

Par conséquent, le Maire propose la décision modificative suivante :

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 041 – art. 21534 + 1 630.00 €

Recettes

Chapitre 041 – article 13258 + 1 630.00 €

Le Conseil municipal accepte la décision modificative proposée.

Emprunt 2019

Prospective financière fin 2019 :

Section de fonctionnement : + 300 000 €

Section d'investissement : - 200 000 €

Le Maire propose d'emprunter 200 000 € sur l'exercice 2019.

La Caisse d'Epargne par l'intermédiaire du Syndicat départemental de la voirie propose un prêt selon les conditions suivantes :

- 0.85%
- Echéances trimestrielles à compter de février 2020
- Durée : 10 ans
- Taux fixe

Le Conseil municipal accepte les conditions proposées par la Caisse d'Epargne et autorise le Maire à signer le contrat de prêt et tout document relatif à cette affaire.

Assurance. Acceptation d'un remboursement d'un sinistre

Le Maire indique que suite à un sinistre sur un véhicule communal, la compagnie d'assurances GROUPAMA propose un remboursement de 122.82 €.

Le Conseil municipal :

- Accepte le montant proposé par la compagnie d'assurances GROUPAMA
- Autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires afin de procéder à l'encaissement.

Subventions exceptionnelles

Le Maire informe que deux demandes de subventions ont été reçues en mairie.

- Collège André DULIN : projet e-citoyenneté
Proposition de subvention : 100 €
- Association « les Minis Bouilles » : prise en charge d'un chat errant
Proposition de subvention : 88.50€

Le Conseil municipal accepte les propositions de subventions, à savoir :

- Collège André DULIN : 100€
- Association « les Mini Bouilles » : 88.50 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2019.

Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)

Il y a lieu de définir les critères de répartition du reversement entre la Communauté de Communes et les 24 Communes.

Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la répartition de l'attribution du FPIC pour l'année 2019 ainsi que suit :

Pour 23 Communes, attribution en 2019 du même montant que celui versé en 2015, et attribution du montant correspondant au droit commun 2019 pour une commune.

Le solde est conservé par la Communauté de Communes Aunis Sud.

Montant commune : 35 033.00€.

Le Conseil Municipal accepte cette modalité de reversement.

Création d'un budget annexe « lotissement La Chapelle »

Le Maire rappelle que le bien sans maître situé à La Chapelle a bien été intégré dans le domaine public communal.

Vu le projet de création d'un lotissement communal sur cette parcelle et l'obligation de désamianter le hangar et de détruire,

Le Conseil municipal :

- Décide la création d'un budget annexe et de le dénommer : « budget annexe – lotissement La Chapelle » ;
- Donne tout pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ce budget annexe est composé comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011	Article 605	67 000.00 €
Chapitre 65	Article 658	5.00 €

Recettes

Chapitre 75	Article 758	5.00 €
Chapitre 042	Article 71355	67 000.00 €

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 040 Article 3555 67 000.00 €

Recettes

Chapitre 16 Article 1641 67 000.00 €

Désaffiliation du Département de la Charente-Maritime au centre de Gestion pour la gestion des adjoints techniques des établissements d'enseignement

La commune est affiliée au Centre de Gestion.

A ce titre, elle doit être consultée sur chaque demande de retrait d'une collectivité affiliée au Centre de Gestion.

Le Département de la Charente –Maritime souhaite se désaffilier pour la gestion des adjoints techniques des établissements d'enseignement.

Le Conseil municipal accepte la désaffiliation du Département de la Charente-Maritime au Centre de Gestion pour la gestion des adjoints techniques des établissements d'enseignement.

Changement de dénomination du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime

Le Maire fait part à l'Assemblée de la délibération du Comité Syndical du 20 juin 2019 approuvant le changement de dénomination du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime qui devient Eaux 17.

Le Maire donne lecture de la synthèse transmise par le Syndicat des Eaux.

Le Conseil Municipal approuve le changement de dénomination du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime qui devient Eaux 17.

Modification statutaire du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime

Le Maire fait part au Conseil municipal de la décision du Comité du Syndicat des Eaux, réuni le 20 juin 2019, de modifier ses statuts afin de prendre en compte :

- Les conséquences de la loi NOTRe et la loi Ferrand ;
- La représentation des EPCI ainsi que celle des communes à travers des collèges ;
- Le nombre des membres du bureau qui sera fixé par le Comité ;
- Les commissions territoriales qui seront calculées sur le périmètre des EPCI ;
- Les activités accessoires : eaux pluviales urbaines et la DECI.

Le Maire donne lecture de la note de synthèse transmise par le Syndicat des Eaux ainsi que du projet de statuts.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la modification des statuts.

Adhésion au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime (Eaux 17) de la ville de Saintes aux compétences eau potable et assainissement collectif

Par délibération du Conseil municipal en date du 6 juin 2019, la ville de Saintes a demandé son adhésion au Syndicat des Eaux pour les compétences eau potable et assainissement collectif.

Le Maire fait part au Conseil municipal de la décision du Comité du Syndicat des Eaux, réuni le 20 juin 2019, d'accepter l'adhésion de la ville de Saintes pour les compétences eau potable et assainissement collectif ; la compétence assainissement non –collectif ayant déjà été transférée.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Comité Syndical.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'adhésion au Syndicat, des Eaux de la Charente-Maritime (Eau 17) de la ville de Saintes pour les compétences eau potable et assainissement collectif.

Décision du Maire

Délibération autorisant le Maire à signer les contrats : 11 juillet 2019

Choix des entreprises pour la construction de la salle associative et des vestiaires :

Lot 1 VRD gros œuvre	Nouveau	88 500 HT
Lot 2 Menuiserie charpente	Renaubat	12 392.24 € HT
Lot 3 Etanchéité zinc	Vivanbois	37 767.81 € HT
Lot 4 plâtrerie	Paris	27 997.80 € HT
Lot 5 Faïence carrelage	Neau Belluteau	26 663.63 € HT
Lot 6 Peinture	Sol et peinture	7 319.36 € HT
Lot 7 Plomberie	Sarl Carré	51 964.76 € HT
Lot 8 Electricité	Labbé Herbelot	21 549.81 € HT
Lot 9 Mobilier bois	En régie	
Total		274 155.41 € HT

Emplacement réservé pour la création d'une voie rapide sur le tracé initial de l'A 831

Le département de Charente Maritime a, par les délibérations des 18 juin 2018 et 18 janvier 2019, souhaité relancer un projet de voie rapide sur l'ancien tracé de l'Autoroute A 831.

Il a sollicité, entre autres, la communauté de communes Aunis Sud en pleine préparation de son PLUIh, pour qu'elle y inscrive l'emplacement réservé correspondant exactement à la bande des 300 m de l'ancien tracé de l'autoroute A 831.

Cette décision du Conseil Départemental nous a surpris dans la mesure où aucune information préalable et encore moins de concertation n'ont été proposées. Les Maires, les conseils municipaux des communes concernées par ce tracé auraient dû être informés de cette volonté départementale autrement que par l'intermédiaire de la CdC et ne pas se retrouver devant le fait accompli. Nombre de citoyens qui en prennent connaissance sont désabusés.

D'autant plus que de son côté la CdA de La Rochelle a proposé son schéma de mobilité qui ne reprend pas du tout cette orientation. Là encore, quid de la concertation ?

Dans une réflexion globale qui ne ferait pas la part belle uniquement aux tracés de transit, mais qui considérerait que le quotidien des Charentais Maritimes et Aunisiers en particulier est des plus importants pour le confort de mobilité auquel ils peuvent prétendre, peut-être qu'en complément de nos discussions actuelles sur notre SCOT La Rochelle Aunis, pourrions-nous aussi avoir, en concertation, des solutions moins dévastatrices de l'espace naturel.

S'il s'avère important de créer une liaison routière en prolongement de la D5 venant de Rochefort, qui relierait le secteur d'Aigrefeuille d'Aunis au Sud vendéen, en déviant Marans, pourquoi s'obstiner à vouloir construire une deux fois deux voies, avec moult aménagements (ponts, voies de dégagement, voies d'accélération...) alors qu'une route à deux voies serait plus distributive et aussi plus utile aux habitants de ce territoire. Et ce sont six voies (2 pour la D5 et 4 pour la voie rapide) qui serpenteraient entre Rochefort et Aigrefeuille !!! Ahurissant ! C'est aussi vouloir déplacer le trafic empruntant l'A10 passant habituellement par Niort.

Toutes nos communes des 3èmes et 4èmes couronnes de La Rochelle ont connu et connaissent encore une forte progression démographique qui entraîne de nombreux déplacements pendulaires. Il est un fait que nos axes transversaux ne sont plus adaptés à ce trafic quotidien, et deviennent ainsi sources de danger. Le développement des transports en commun, malgré deux points supplémentaires d'arrêts TER récents, n'est pas suffisamment engagé, quel que soit le niveau de compétence de chacune des collectivités concernées. Et c'est plutôt en ce sens qu'il faudrait agir et prévoir des crédits.

Dans le cadre de notre PLUIh et du SCOT La Rochelle Aunis, mais aussi dans les préconisations du SRADDET Nouvelle Aquitaine, cet emplacement réservé demandé par le département vient en contradiction avec le fait de limiter au maximum l'artificialisation des espaces agricoles, sachant qu'à très court terme, aucune artificialisation ne pourra être acceptée. Là, sur la totalité du tracé, ce sont plusieurs centaines d'hectares qui seraient ainsi prélevés sur l'espace nature (champs et bois) et qui créeraient des dommages irréversibles à beaucoup d'exploitations agricoles, dont certaines ont fait de lourds investissements ces dernières années pour notamment proposer des cultures ou élevages « bio », et/ou entrant également dans la démarche de retour aux circuits courts. Ce tracé met en péril plusieurs sections des trames vertes et bleues en coupant les corridors constatés. C'est aussi proposer une dégradation importante du Marais Nord de Rochefort, zone humide d'une biodiversité remarquable.

A l'heure où une prise de conscience et une volonté citoyennes s'affirment de plus en plus, tant sur le plan social qu'environnemental, peut-être est-il temps de voir les choses différemment de celles des années dites des 30 glorieuses, où les attentes, les besoins ne sont plus les mêmes. Autrement dit, agir avec son temps et plus avec les pères du passé et surtout préserver l'avenir.

C'est pourquoi le conseil municipal du Thou émet un avis négatif sur cette proposition du conseil départemental de créer un emplacement réservé pour à terme y construire une voie rapide.

Comptes rendus des commissions

Sociale

Préparation 11 novembre : RAS

Une réflexion rapide doit être menée sur la mise en place d'un point numérique permettant un accès aux droits des usagers.

Animation

Marché fermier du 7 août 2019 : environ 600 repas ont été servis.

Forum des associations du 7 septembre 2019 : peu de fréquentation. Manque de communication de certaines associations.

Le spectacle de Noël aura lieu le 15 décembre 2019.

Enfance

Conseil Municipal d'Enfants : fin du mandat à la rentrée de septembre 2019.

De nouvelles élections seront organisées courant octobre pour une durée d'un an.

Informations et questions diverses

Plafond salle des fêtes

Changement des plaques à prévoir en 2020.

Projet photovoltaïque

Le Maire informe d'un projet de mise en place de panneaux photovoltaïque dans la « carrière » communale.

Le Conseil est d'accord sur le principe.

Affaire à suivre.

Projet TDF

Un projet d'antenne relais télécom au lieu-dit La Chapelle va être déposé.

Le Maire considère que cet équipement est trop proche de la route.

Avis défavorable.

Travaux adduction eau potable

Avancement du chantier :

Rues Four à Chaux, du Champ de Foire (jusque rue du Château de Cigogne), de la Justice : Travaux réalisés.

Planning prévisionnel 2019 :

Chemin de la Vigne Vierge : 23/09 au 27/09

Chemin des Barres de la Cure : du 30/09 au 18/10

Fin rue du Champ de Foire et rue de la Panification : 21/10 au 08/11

Réfections de voirie des rues Champ de Foire, Four à Chaux, Justice : 21/10 au 31/10

Raccordements de fin de chantier : semaine 50

Aménagement cœur de bourg

Attente relevé topographique des espaces situés le long de la rue du Champ de Foire.

Acquisition « trottoir Pailleur »

Dans le cadre du projet d'aménagement place Abel Bouyer et écoles, une bande de terrain va être acquise pour conforter le cheminement piétonnier.

Signature chez le notaire prévue le 25 octobre 2019.

Abribus Cigogne

L'abribus de « la Bascule » a été détruit par le service technique.

Le nouvel emplacement à l'entrée de Cigogne sera doté d'un candélabre d'éclairage public fin octobre 2019.

Transports scolaires

Maintien du prix à 30 €.

Marquage au sol

Des emplacements de véhicules ont été marqués sur les parkings des écoles avec mise en place d'un cheminement piéton.

Conteneurs d'apport volontaire du centre bourg

Déplacés sur l'emplacement de l'ancien dépôt communal.

Clocher

Travaux achevés.

PLUIh

L'enquête publique : du 9 septembre au 11 octobre 2019.

Le commissaire enquêteur était présent en mairie le 10 septembre 2019 ; 9 personnes ont été reçues.

La délibération relative à l'emplacement réservé A 831 sera notifiée au commissaire enquêteur.

Territoire zéro chômeurs de longue durée

Un Comité de pilotage est institué à la Communauté de Communes Aunis Sud afin de présenter un projet aux services de l'Etat.

A suivre.

Arrêté anti bruit

Le maire indique qu'il va prendre un arrêté anti bruit précisant celui de la préfecture de 2007.

Par exemple : usage des matériels bruyants le dimanche et en semaine.